Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203913-20251211-11_12_2025_04-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le onze décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc BOISSEL, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Absent : 1 Pouvoir : 0

Présents : Jean-Luc BOISSEL, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Claudine LUCAS, Alain LESLÉ, Alain LHERBETTE, Jacques CARNET, Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Régine POILVÉ, Anthony DESCHAMPS, Florian RESLOU, Cécile CHENU, Didier BECK

Absente : Marine DESPRAT

Secrétaire de séance : Christine LAFFICHER LE FLOHIC

11/12/2025-04	**RH : OUVERTURE D'UN POSTE D'ATSEM POUR INTÉGRATION DIRECTE DANS LE GRADE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS** 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Par courrier en date du 14 juin 2025 un agent, adjoint technique territorial principal de 2ème classe faisant fonction d'ATSEM, a sollicité Monsieur le Maire et le conseil municipal afin de bénéficier d'une intégration directe au grade d'ATSEM principal de 2ème classe.

D'autre part, l'agent occupant le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (DHS : 24H) ayant fait valoir ses droits à la retraite, le poste est devenu sans objet.

Par conséquent, afin d'accéder à la demande de l'agent et de mettre à jour le tableau des effectifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CRÉE un emploi d'ATSEM principal de 2nde classe à compter du 1er janvier 2026 ;**
- **CONSERVE l'emploi d'adjoint technique territorial de 2nde classe à temps complet, dans l'attente des entretiens d'évaluation de début d'année et de la nomination effective de l'agent au grade d'ATSEM ;**
- **SUPPRIME le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 24 heures ;**
- **MODIFIE, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit :**

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	DURÉE DU TRAVAIL
1	Rédacteur territorial	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Temps non complet : 17h30
1	ATSEM principal de 1ère classe	Temps complet
1	ATSEM principal de 2nde classe	Temps complet
2	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 2nde classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	Temps non complet : 32h
1	Adjoint technique territorial	Temps non complet : 9h

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL

La secrétaire de séance,
Christine LAFFICHER LE FLOHIC

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 16/12/2025
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL